

Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot**Cocquelin (Nicolas) - Tome I**

Cocquelin (Nicolas), chancelier de l'église et de l'Université de Paris. Ansart, Desportes et Hauréau le font naître à Courberie, près Lassay ; ils ont raison, car la famille y est connue depuis le XV^e s. et elle y était nombreuse au XVII^e. Il est bien vrai qu'on ne peut constater le fait d'une manière absolument certaine parce que les registres paroissiaux présentent une lacune de 1632 à 1674. Il est vrai encore que les registres d'ordinations de Paris, ceux du chapitre de N.-D. et le livre des prieurs de Sorbonne donnent à notre docteur le titre de *Parisinus*, mais cette expression ne dénote souvent qu'une simple affiliation au diocèse de Paris. Le dictionnaire de Moréri mentionne les œuvres de Cocquelin sans allusion à son lieu d'origine. Les autres biographes se trompent en le faisant naître en 1640, puisqu'il était prêtre dès 1658. « C'était, au dire du P. Rapin, un jeune aventurier qui, ayant quitté le porte-feuille pour porter les armes contre le Roi dans la guerre de Paris où il ne réussit pas, chercha à faire fortune par la nouvelle doctrine », c'est-à-dire par le Jansénisme. Admis à l'hospitalité de la maison de Sorbonne, le 24 décembre 1657, Nicolas Cocquelin reçut avec distinction le bonnet de docteur le 25 mars 1658, après avoir été obligé de souscrire à la censure d'Antoine Arnault. Sa réputation de science théologique détermina Michel Le Tellier, alors secrétaire d'État, à le choisir pour diriger les études de son fils Charles-Maurice, le futur archevêque de Reims. L'auteur de *L'Espion de Colbert*, qui fait en 1664 de notre docteur un portrait assez flatteur, lui reconnaît un « esprit élevé, beau, net, adroit, de la conduite et du savoir faire, mais fort peu de bien... » Puis il ajoute : « Le roi... seroit peut-être touché en sa faveur, s'il avoit la bonté de se souvenir, qu'il a fait ce qu'il a pu pour faire paraître son zèle pour le service, soit dans les dernières assemblées du clergé, soit dans la Faculté où il a imaginé les propositions qu'elle a présentées à Sa Majesté. » Ces six propositions, que le docteur Cocquelin avait inspirées, furent l'ébauche des quatre articles de l'assemblée de 1682. A défaut du roi, les Jansénistes se chargèrent de procurer une position plus brillante à leur coreligionnaire. Henri du Hamel, curé de Saint-Méry, lui résigna sa cure en 1666, et permuta avec lui, 1673, son canonicat de N.-D. de Paris pour le prieuré de Saint-Jean de Bois-Roland, au diocèse de Luçon. L'épiscopat de François de Harlay fut pour le docteur Cocquelin l'apogée de sa fortune. Sur les inspirations de ce prélat, Pierre Loysel, chancelier de l'église et de l'université de Paris, se démit en sa faveur le 27 avril 1679. Dès lors, le nouveau chancelier devint beaucoup plus gallican que janséniste ; aussi l'archevêque eut-il soin de lui réserver la députation de la province de Paris à l'assemblée de 1682 et le fit nommer promoteur avec Nicolas Chéron. Il lui confia même l'administration de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dont le titulaire avait été exilé à l'occasion des quatre articles. « Mais le peuple en fut si fort mécontent qu'il a dit qu'il sortiroit de l'église s'il entreprenoit d'y dire la messe ou d'y faire le prône » (*Nouvelles eccl.*, mss. pour 1682). Le chancelier n'osa pas tenter l'aventure, ce qui fut pour lui une grande humiliation, car la modestie n'était pas sa vertu dominante. Sa vanité ne l'abandonna pas, même à ses derniers moments. « Je me souviens, dit un témoin oculaire, l'abbé Louis Le Gendre, qu'avant de recevoir le viatique, il nous fit lui-même son éloge, s'appliquant ces mots de saint Paul : « *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona justitiæ.* » Nicolas Cocquelin mourut le mardi 20 janvier 1693, et fut inhumé le 22, à N.-D., au côté droit du chœur, vis-à-vis la chapelle de Saint-Pierre, martyr.

Ses ouvrages, écrits dans le style correct et élégant du XVII^e s., sont : *Interprétation des psaumes de David et des cantiques qui se disent tous les jours de la semaine dans l'office de l'Église* (Paris, Frédéric Léonard, 1686, in-12 et in-8°. — Bordeaux, Chappuis, 1731, in-12. — Limoges, Barbou, in-8°, sans date). — *Le Manuel d'Épictète, avec*

des réflexions tirées de la morale de l'Évangile (Paris, Barbin, 1688, in-12). — L'auteur y mêle quelques satires en vers assez bien frappés sur le luxe des parvenus et sur la fausse dévotion. — En mars 1686, le chancelier prononça devant la faculté de théologie un discours, d'abord en prose latine, ensuite en vers latins, où il fit l'éloge de la Révocation de l'édit de Nantes. Ce discours, précédé d'une pièce de vingt-trois strophes, est inséré dans le *Journal des Savants* de l'année 1686, sous ce titre : *Oratio percelebris habita X calendas Martii a Cl. V. D. Cocquelin* (p. 172-179). — Cocquelin écrivit encore sur la Révocation de l'édit de Nantes : *Traité de ce qui est dû aux puissances et de la manière de s'acquitter de ce devoir, pour servir de réponse générale aux égarements du ministre Jurieu* (Paris, Coustelier, 1690, in-12). D'après les continuateurs de Moréri, il serait encore l'auteur d'un *Recueil de pièces sur la dignité et les droits du chancelier de l'Université de Paris*.

Reg. par. de Courberie. — Arch. nat., R/5. 393, f. 69. — Moréri. — Hauréau, *Hist. litt. du Maine*. — Ansart. — Notes du P. Lelasseur, desquelles est extraite la partie biographique. — *Biographie universelle*.